

Demande d'autorisation d'utilisation d'ingrédient agricole non biologique entrant dans la composition de denrées alimentaires biologiques transformées (visé à l'article 25 du règlement (UE) 2018/848)

Coordonnées :

Numéro d'opérateur :

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Prénom, nom et fonction de la personne de contact :

Adresse e-mail de la personne de contact :

Informations sur l'ingrédient et le produit

• Informations générales :

Nom de l'ingrédient non biologique (*le cas échéant, nom de la variété*) ET son code de nomenclature combinée (NC) :

Utilisation primaire de l'ingrédient :

Technologie utilisée pour fabriquer l'ingrédient si pertinent :

Dénomination de la/les denrée(s) alimentaire(s) dans laquelle l'ingrédient est utilisé ET le/les code(s) de NC :

Nécessité d'utilisation de l'ingrédient dans la/les denrée(s) alimentaire(s) :

Cet ingrédient agricole non disponible sous forme biologique représente au total : % de la denrée alimentaire. Celle-ci contient au minimum 95% d'ingrédients agricoles sous forme biologique.

Nouvelle demande – renouvellement* (*veuillez biffer la mention inutile*)

*le renouvellement peut être soumis, par Certisys après avis favorable, à l'autorité compétente au plus tôt un mois avant la date de fin de validité de l'autorisation en cours !/

- Description exacte de l'ingrédient :

Nom commun l'ingrédient + nom de la variété et nom latin (*le cas échéant*) :

Tout autre nom, y compris les noms commerciaux :

Confirmation qu'une attestation non OGM et assurant la non-utilisation de nanomatériaux et rayonnements ionisants est disponible et conforme pour cet ingrédient (*veuillez biffer la mention inutile*) : OUI - NON

Informations sur la quantité

Quantité recherchée (*préciser l'unité et la durée d'utilisation de cette quantité*) :

Justification de la quantité :

Raison(s) expliquant la non-disponibilité (*veuillez biffer les mentions inutiles*) :

- L'ingrédient est-il disponible sous forme biologique ? OUI - NON
 - Si oui, quelle est la raison pour laquelle l'ingrédient n'est pas utilisé sous sa forme biologique ?

- Y a-t-il un problème structurel de non-disponibilité sous la forme biologique ? OUI - NON
 - Si oui, pourquoi ?

 - Si non, quand la disponibilité biologique est-elle à nouveau attendue ?

- Y a-t-il un problème de qualité ? OUI - NON
 - Si oui, pourquoi cette qualité est-elle requise dans le produit biologique ?

- Autre(s) raison(s) :

Preuve de la non-disponibilité :

Comment avez-vous déterminé que l'ingrédient biologique n'était pas disponible (*veuillez remplir la/les mention(s) utile(s)*) ?

- Contact avec minimum 3 fournisseurs potentiels, dont les preuves** sont jointes à cette demande.

- Autre (joindre les preuves si nécessaire) ?

** les preuves doivent dater de maximum deux mois avant la date de soumission de la présente demande, qu'il s'agisse d'une nouvelle demande ou d'un renouvellement \!/\

Durée prévue de la non-disponibilité :

Durée prévue de la non-disponibilité de l'ingrédient (*veuillez biffer la mention inutile et compléter si nécessaire*) :

Défini (Semaines / Mois) – Indéfini

Veillez noter qu'une fois accordée, une autorisation est valable pendant 6 mois et peut être renouvelée au maximum deux fois.

Réservé à l'opérateur

Note ou explication supplémentaire :

Date, nom et signature :

Réservé à Certisys

Sur base des éléments fournis par l'opérateur dans le présent document et éventuelles annexes, Certisys rend un avis favorable – défavorable (*biffer la mention inutile*) pour la présente demande.

Remarques :

Date, nom et signature :

Réservé à l'autorité compétente (*biffer les mentions inutiles*)

- Service public de Wallonie – DGO3
- SPRB –Bruxelles Economie et Emploi – Agriculture
- ASTA - Service de la Protection des végétaux

Autorisation (*biffer la mention inutile*) : OUI – NON

Commentaire :

Cette autorisation est valable du jusqu'au

Nom :

Date :

Signature :